Actualité



Heures pleines / heures creuses : expérimentation d'une nouvelle grille tarifaire

Depuis le **1er octobre 2026**, une **expérimentation** sur les contrats heures pleines / heures creuses est menée auprès de **6 600 consommateurs résidentiels** afin de tester de nouvelles structures tarifaires de l'électricité. Prévue par l'arrêté du 28 mai 2026 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité, elle se poursuivra jusqu'au **1er octobre 2027**.

L'expérimentation teste notamment deux nouvelles structures tarifaires : Base/Pointe Hiver et Base/Pointe Hiver/Heures Creuses Été.

Comment savoir si votre contrat heures pleines / heures creuses est concerné ?

Les consommateurs participant à l'expérimentation ont été **sélectionnés aléatoirement** et répartis en trois groupes. Selon le groupe auquel vous appartenez, vous conservez votre tarif habituel ou vous vous voyez appliquer l'une des nouvelles structures tarifaires.

Si vous avez été sélectionné, pas d'inquiétude : vous ne pourrez pas payer plus que si vous étiez resté avec votre tarif habituel en option Base. Le montant de vos factures sera encadré pendant toute la durée de l'expérimentation.

À l'issue de l'expérimentation, une comparaison sera effectuée afin d'évaluer les différentes structures tarifaires et de déterminer celle qui est la plus avantageuse pour vous.

Si vous êtes concerné, votre fournisseur vous en informe et vous précise la structure tarifaire qui vous est appliquée. **Vous pouvez refuser de participer à l'expérimentation et conserver votre tarif habituel.**

Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :